

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 03 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 12** **Représentés : 2** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Alain POUGET.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 03 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 28 mai 2025

Délibération N° DEL 2025 044 – Année 2025-2026 Tarifs Garderie

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026 et de les fixer comme suit :

- | | | |
|-----------|---------------------------|---|
| - Tarif A | 7h30-8h20 : | 1,05 € (tarif année 2024-2025 : 1,02 €) |
| - Tarif B | 15h30-16h30 : | 0,55 € (tarif année 2024-2025 : 0,52 €) |
| - Tarif C | 16h30-18h30 : | 1,70 € (tarif année 2024-2025 : 1,67 €) |
| - Tarif D | Mercredi de 11h30 à 12h30 | 1,05 € (tarif année 2024-2025 : 1,02 €) |

Après délibération, la proposition est approuvée par 1 abstention (M. Fabien VABRE) et 13 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER